



## COMITE TECHNIQUE DU 28 MAI 2015

### LES ELUS CFDT VOUS INFORMENT

- ⇒ FRAIS DE DEPLACEMENT LIES AUX CONCOURS INTERNES ET A LA SELECTION PROFESSIONNELLE
- ⇒ FRAIS DE DEPLACEMENT LIES A LA FORMATION PROFESSIONNELLE
- ⇒ MODIFICATION DES STATUTS DE L'INRA
- ⇒ RELOCALISATION D'UNITES INRA SUR LE PLATEAU DE SACLAY
- ⇒ DEVENIR DU CENTRE DE CORSE
- ⇒ TRANSFERT DU SERVICE FACTURIER
- ⇒ PROLONGATION DE MANDAT DE CERTAINES INSTANCES

En préambule à cette séance, les élus CFDT sont intervenus sur la prolongation, jusqu'en 2018, du dispositif de titularisation des contractuels annoncée par le gouvernement. Cette disposition importante devra être instruite en Comité Technique dès la parution des textes officiels, avec une vigilance certaine sur le volet des « conditions d'éligibilité ».

Pour mémoire, ce dispositif a permis à près de 60 000 personnes d'obtenir un emploi stable (35 000 CDIisations et 25 000 titularisations) à la fin 2014 dans les trois fonctions publiques, même s'il a eu peu d'effet à l'INRA comme dans l'ensemble de la recherche publique.

#### PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT LIES AUX CONCOURS INTERNES ET A LA SELECTION PROFESSIONNELLE

A l'initiative des élus CFDT et à la demande des représentants du personnel, la Direction Générale va produire une note pour permettre à tous les agents de pouvoir bénéficier, le cas échéant, de **deux prises en charge au cours de la même année**, au lieu d'une selon les textes fonction publique actuels. Cette mise au point était nécessaire car jusqu'à présent l'équité entre les agents n'était pas respectée selon les unités.

#### PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT LIES A LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Les représentants CFDT ont évoqué l'importance des coûts liés aux déplacements pour formation pour les personnels des unités éloignées des centres INRA (où sont organisées la majorité des formations "INRA"). Nous avons demandé que soit examinée la possibilité de mettre en place des mesures dérogatoires concernant la prise en charge des frais de déplacement afin d'instaurer plus d'équité entre les agents. Cette demande a été rejetée par la direction générale, qui n'exclut cependant pas la possibilité de prendre des mesures de solidarité dans certains cas particuliers où un agent se verrait refuser une demande de formation au motif que l'unité n'a pas les fonds nécessaires pour financer le déplacement. A suivre dans sa mise en œuvre réelle.

#### MODIFICATION DES STATUTS DE L'INRA

Les représentants du personnel à l'unanimité se sont prononcés **contre** le projet de modification du décret n°84-1120 relatif à l'INRA. Le vote des représentants CFDT s'appuie notamment sur les raisons suivantes :

- Le document a été présenté d'emblée comme non modifiable ; dans ce cas, pourquoi demander l'avis des représentants du personnel ?
- Certains thèmes de recherche qui concernent de nombreux agents de l'INRA, comme la biologie, n'apparaissent pas explicitement dans les missions de l'institut.

- Les unités expérimentales, qui constituent l'une des principales spécificités de l'INRA par rapport aux autres organismes de recherche, n'apparaissent pas en tant que telles dans la présentation de la structuration de l'INRA. Elles sont regroupées avec d'autres sous la dénomination globale d' « autres formations de recherche » alors même que les unités de recherche et les unités d'appui à la recherche sont affichées.
- La représentation du personnel au conseil d'administration reste réduite à la portion congrue : 5 représentants parmi 27 membres.
- Le document prévoit la possibilité de réaliser des réunions de conseil d'administration par visioconférence ; la visioconférence ne nous semble pas compatible avec les interactions requises pour ce type de réunion et ne permet pas d'assurer la confidentialité des échanges.

A noter : le projet de modification de décret avait déjà été présenté au CT du 13 janvier 2015. A cette occasion, les représentants du personnel avaient déjà souligné ces points, ainsi que d'autres. Seul le maintien de deux conseils au niveau de chaque département (conseil de gestion et conseil scientifique) souligné par les organisations syndicales en janvier a été pris en compte par la direction générale pour la version définitive.

Le rejet unanime du texte explique la tenue d'un nouveau Comité Technique le 5 juin sur ce point spécifique pour rendre un ultime avis où les élus CFDT y défendent à nouveau la possibilité d'y apporter des modifications.

### **RELOCALISATION D'UNITES INRA SUR LE PLATEAU DE SACLAY**

Les représentants CFDT ont approuvé une méthode de travail proposée par la Direction Générale pour l'accompagnement des personnels concernés. Cette méthode, qu'ils ont fait préciser, inclut la création d'un « espace de co-conception » réunissant localement les représentants du personnel des centres de Jouy-en-Josas et de Versailles-Grignon. Elle prévoit d'éventuels **dispositifs dérogatoires aux textes en vigueur**, notamment en ce qui concerne la **mobilité** et la durée de la période où les agents peuvent décider d'aller vers d'autres emplois dans l'INRA ou à l'extérieur. La CFDT s'engage à être vigilante sur les dérogations, de manière à ce que chaque agent puisse trouver une situation professionnelle compatible avec ses compétences et son lieu de résidence. Le passage dans les instances de l'INRA des propositions de ce groupe de travail a été acté pendant le Comité Technique.

Bien que les représentants CFDT continuent de s'exprimer contre l'installation d'unités INRA sur le plateau de Saclay en l'état actuel des infrastructures et à rechercher en intersyndicale avec les personnels d'AgroParisTech toute solution alternative à ce projet, il nous a semblé nécessaire d'adopter une attitude active pour l'accompagnement des personnels dans un processus qui génère, à juste titre, beaucoup d'inquiétudes. Aujourd'hui, il est nécessaire de ne plus perdre de temps.

### **DEVENIR DU CENTRE DE CORSE**

Les représentants du personnel sont à nouveau intervenus sur l'instruction actuelle du devenir du centre de recherches de Corse. Ils ont voté à l'unanimité la motion suivante :

« Le Comité Technique INRA du 28 Mai 2015 appuie les revendications exprimées par les personnels du Centre INRA de Corse pour le maintien en Corse :

- D'un Centre Inra de Corse de plein exercice
- D'une représentation officielle de l'INRA
- De structures de recherche et d'appui.

Il demande à la Direction Générale d'affecter les postes budgétaires et les moyens financiers nécessaires aux unités INRA situées en Corse pour assurer leurs missions de service public de recherche. »

### **TRANSFERT DU SERVICE FACTURIER DES UNITES VERS LE SERVICE FINANCIER ET COMPTABLE DES CENTRES DE VERSAILLES-GRIGNON, JOUY-EN-JOSAS ET PACA**

Les représentants du personnel ont manifesté leur inquiétude sur l'importance des réorganisations qu'un tel changement dans la saisie des factures impliquerait : diminution notable de l'activité des gestionnaires d'unité, augmentation énorme de la masse de travail au niveau des services financiers et comptables des SDAR, sachant que les trois centres concernés traitent chacun plusieurs dizaines de milliers de factures par an. Les représentants du personnel ont également demandé à la direction générale que les agents soient régulièrement informés de l'état d'avancement de ce projet et des mesures d'accompagnement qui seront mises en place. Un groupe de travail dédié à cet effet doit rendre ses conclusions en fin d'année.

## PROLONGATION DE MANDAT DE CERTAINES INSTANCES

Les membres des (i) Commissions Locales de Formation Permanente (CLFP), des (ii) Conseils Scientifiques et de Gestion des Centres de recherche et des (iii) Conseils Scientifiques et de Gestion des Départements de Recherche sont prorogés jusqu'au 31 août 2016. **Le Comité Technique, dont les élus CFDT, a voté majoritairement en faveur de ces dispositions** liées aux dossiers « modifications statutaires » et « charte du management ». Cela doit permettre d'une part de mener à son terme la réflexion actuelle sur le périmètre et les compétences des instances nationales et locales pour laquelle des groupes de travail ont été mis en place et d'autre part d'organiser les prochaines élections dans les meilleures conditions.



**S'ENGAGER POUR CHACUN, AGIR POUR TOUS**